

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Happy Feet Daycare Inc.	Numéro de permis 2017193	Date d'inspection Le 22 juin 2023	
Nom de l'établissement Garderie Happy Feet Daycare		Numéro de téléphone (506) 475-9309	
Adresse 338 boulevard Broadway Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 2K4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	07 juil. 2023	
Commentaires : Une éducatrice en formation pour le 90 heures et deux éducatrices inscrites en janvier 2024.			
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité.	22(a)	31 mai 2023	
Commentaires : Lors de ma visite, les bébés n'étaient pas à l'extérieur. Discussion avec les éducatrices que tous les enfants doivent aller à l'extérieur. Important de tenir compte de la météo, car aujourd'hui humidex en après-midi allait monter à 35 Celsius et ce matin 20 Celsius donc très belle température pour sortir à l'extérieur. Les autres enfants de la garderie étaient dans le parc ou partie marcher.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	16 juin 2023	
Commentaires : Lors de visite, certains dossiers ont été mis à jour. L'exploitante me confirme de continuer à mettre les dossiers à jour avec l'aide des éducatrices.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	09 juin 2023	22 juin 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	22 juin 2023	22 juin 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>-Lors de ma visite, le ratio est non-conforme. Le groupe des trottineurs ne doit pas avoir plus de 3 enfants si seulement 1 éducatrice. Même si 2 enfants ont leurs 2 ans, le ratio 1 éducatrice pour 3 bébés doit être respecter. Un enfant a été déplacé avec les plus jeunes bébés.</p> <p>- Rappel : Les jeux à l'extérieur ont lieu pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants sont présents et si les conditions météorologiques le permettent. Sauf dans l'un des cas suivants :</p> <p>(i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C,  (ii) la température est inférieure à -20 °C  (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité;</p> <p>J'ai observé des jeux libres à l'extérieur et à l'intérieur et le dîner.</p>

original signé par  
**Annik Thériault**

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

**Le 22 juin 2023**

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
**Jessie Beaulieu**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 22 juin 2023**

\_\_\_\_\_  
Date